RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C **Unit 108** Moncton, NB E1C 1H1

Bid Fax: (506) 851-6759

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1

Travaux publics et Services

Part - Partie 1 of - de 2

vernementaux Canada	V			nour Clauses and Condition
Title - Sujet Nattes isolantes de fibre de verr	e			
Solicitation No N° de l'invitation	on	Date		
21C21-140042/A		2014-0)3-2	6
Client Reference No N° de réfe	érence du client	GETS	Ref	. No N° de réf. de SEAG
21C21-140042		PW-\$I	ИC	Γ-014-4818
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	/IS No./	N°۱	/ME
MCT-3-36153 (014)				
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM	L'invitation pr	end 1	fin	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving
on - le 2014-05-06				Time ADT
Delivery Required - Livraison ex	cigée			!
See Herein				
Address Enquiries to: - Adresse	r toutes questions à:		В	uyer ld - ld de l'acheteur
MacDonald, Charline			m	ct014
Telephone No N° de téléphone)	FA)	(No	o N° de FAX
(506)851-6067 ()		(50	6)85	51-6759
Destination - of Goods, Service: Destination - des biens, service CORRECTIONAL SERVICE O CORCAN-Dorchester Penitentia 4902 Main Street Dorchester New Brunswick E4K 2Y9 Canada	s et construction: F CANADA			
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not	include provisions for security	,		

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone

Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



21C21-140042/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21C21-140042

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MCT-3-36153

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- Présentation des offres
- 3. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Exigences relatives à la sécurité
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée de l'offre à commandes
- 5. Responsables
- 6. Utilisateurs désignés
- 7. Instrument de commande
- 8. Limite des commandes subséquentes
- Limitation financière
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Attestations
- 12. Lois applicables

21C21-140042/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21C21-140042

MCT-3-36153

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Besoin
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation
- 6. Clauses du Guide des CCUA
- 7. Instructions d'expédition FAB Destination

Liste des annexes :

Annexe A - Besoin

Annexe B - Base de paiement

Annexe C - Dessins

21C21-140042/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21C21-140042

MCT-3-36153

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et

conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour

préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se

déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la

méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions

applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une

commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent:

Annexe A - Besoin

Annexe B - Base de paiement

Annexe C - Dessins

2. Sommaire

Demande d'offre à commandes individuelle et régionale pour la fourniture et livraison des nattes isolantes de fibre de verre (laine minérale) selon la demande pour le Service correctionnel du Canada (CORCAN) à Dorchester au Nouveau-Brunswick à partir du 01 juin 2014 jusqu'au 31 mai 2015 avec l'option de prolonger l'offre pour trois périodes supplémentaires d'un an chacune.

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

21C21-140042/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21C21-140042

MCT-3-36153

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> uniformisées d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee s-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2014/03/01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours Insérer : cent vingt (120) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

Référence CCUA	Section	Date
C9000T	Prix	2010/08/16
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007/05/25
M1004T	Condition du Matériel	2011/05/16
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007/05/2

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, <u>les offres transmises par courrier</u> <u>électronique à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées</u>.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

21C21-140042/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21C21-140042

MCT-3-36153

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

Lois applicables 4.

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

offre technique (1 copie papier) Section I: Section II: offre financière (1 copie papier) Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); a)
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient:

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 21C21-140042/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21C21-140042

MCT-3-36153

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

a)	()	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.
		Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA Master Card
b)	()	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

21C21-140042/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

21C21-140042

MCT-3-36153

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.2 Évaluation financière

Référence CCUASectionDateM0220TÉvaluation du prix2013/04/25

2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'integrité - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «<u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u>» (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de <u>Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC)</u> - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des «<u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation 21C21-140042/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21C21-140042

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MCT-3-36153

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee s-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2014/03/01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 01 juin 2014 au 31 mai 2015.

4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour jusqu'à trois périodes supplémentaires d'un an chacune aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 1 jour avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21C21-140042

21C21-140042/A

MCT-3-36153

Nom: Charline MacDonald

Titre: Agente d'approvisionnements p.i.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1045 rue Main, Unité 108,

Moncton, (N.-B.) E1C 1H1

Téléphone : (506) 851-6067 Télécopieur : (506) 851-6759

Courriel: Charline.MacDonald@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Sera détaillé dans tout offre résultant des présentes

Nom :		_	
Titre :		_	
Organisation:			
Adresse :			
Téléphone :	 		
Télécopieur :	 		
Courriel :			

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant (offrant veuillez completer)

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse:
Téléphone :
Táláganiaur :

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 21C21-140042/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mct014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21C21-140042 MCT-3-36153

Courriel : _____

6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Service Correctionnel du Canada (CORCAN) au Nouveau-Brunswick (Canada).

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, par télécopieru ou un document électronique.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 50 850,00\$ (taxes applicables incluses).

9. Limitation financière

Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de <u>55 000,00\$</u>, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou deux (2) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014/03/01), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) 2010A (2014/03/01), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- e) I'Annexe « A », Besoin;

Solicitation No. - N° de l'invitation 21C21-140042/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur mct014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21C21-140042 MCT-3-36153

f)	l'Annexe « B », Base de paiement;
g)	l'Annexe « C », Dessins; et

h) l'offre de l'offrant en date du .

11. Attestations

11.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

12. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2014/03/01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2014/03/01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 21C21-140042/A$

21C21-140042/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21C21-140042

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Date

La livraison DOIT se faire dans un délai de 3 semaines à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

MCT-3-36153

4. Paiement

4.1 Base de paiement

Base de paiement - prix unitaire(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe « B », Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011/05/16), Limite de prix

4.3 Paiement unique

Référence CCUA

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008/05/12), Paiement unique

4.4 Clauses du Guide des CCUA

C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007/11/30
4.5 Paiement	t par carte de crédit	
La carte de crédit	suivante est acceptée :	
ou		
Les cartes de créo	dit suivantes sont acceptées : et	

5. Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

Section

21C21-140042/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21C21-140042

MCT-3-36153

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6. Clauses du Guide des CCUA

Référence CCUA	Section	Date
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Asurances	2008/05/12

21C21-140042/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21C21-140042

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MCT-3-36153

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7. Instructions d'expédition - FAB Destination

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

FAB destination - Service Correctionnel du Canada (CORCAN) à Dorchester au Nouveau-Brunswick incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

Annexe « A »

BESOIN

Demande d'offre à commandes individuelle et régionale pour la fourniture et livraison des nattes isolantes de fibre de verre (laine minérale) selon la demande pour le Service correctionnel du Canada (CORCAN) à Dorchester au Nouveau-Brunswick à partir du 01 juin 2014 jusqu'au 31 mai 2015 avec l'option de prolonger l'offre pour trois périodes supplémentaires d'un an chacune.

La livraison de tous les articles DOIT se faire dans un délai de 3 semaines à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

EXIGENCES OBLIGATOIRES:

La laine minérale DOIT respecter toutes les exigences obligatoires énumérées ci-dessous.

Spécifications techniques

1 Laine Minérale

Fournir et livrer, au fur et à mesure des besoins, de nattes isolantes de fibre de verre d'un pouce d'épaisseur et d'une densité de 1.8 (±0.05) lbs/pied cube. La laine devra être précoupée tel qu'indiqué dans la commande subséquente à l'offre à commande. Les grandeurs peuvent variées, par contre, les grandeurs les plus utilisées seront de largeur : 70.1mm, 273.3mm, 458.2mm, 654.3mm et 719.0mm.

Les longueurs les plus utilisées seront : 198.6mm, 350.6mm, 503.6mm, 655.6mm, 807.6mm, 960.6mm, 1112.6mm, 1265.6mm et 1417.6mm.

Les dessins des grandeurs les plus utilisées sont attachés dans l'Annexe « C » (5 dessins).

Une étiquette précisant les dimensions devra être apposée sur chaque pièce de laine pré-coupée.

Les morceaux pré-coupés devront ensuite être emballés dans un sac en plastique ou film plastique. Le tout devra être livré par ballot n'excédant pas 75 livres. Chaque ballot devra avoir une étiquette qui indique les quantités et les dimensions des pièces.

Toutes les mesures devront être métriques. 1 prix inclusif, incluant le transport à Dorchester, NB, est demandé et devra être en mètres carré.

Annexe « B »

BASE DE PAIEMENT

N° d'art	Description	U. de D.	Quantité Annuelle Estimée	Prix Unitaire* (taxe en sus) 1er juin 2014 au 31 mai 2015	Prix Unitaire* (taxe en sus) 1er juin 2015 au 31 mai 2016	Prix Unitaire* (taxe en sus) 1er juin 2016 au 31 mai 2017	Prix Unitaire* (taxe en sus) 1er juin 2017 au 31 mai 2018
1	Pour la fourniture et la livraison de laine minérale, conformément au Besoin tel qu'indiqué à l'annexe « A ». *Les frais de livraison DOIVENT être inclus dans le prix unitaire.	Mètre Carré	3075				

DATE 27/10/06 18/10/12				0A511 FIBERGLASS 1" THICK TYPE C-24 LAINE MINERALE 1 PO. EPAIS TYPE C-24 LAINE MINERALE 1 PO. EPAIS TYPE C-24 LEGING ISSAULE MATERIAL MATERIAL MATERIAL LIST/NOMENCLATURE DES PIECES TITRE FIBERGLASS AINE MINERALE STANDO STANDO STANDO STANDO STANDO TX - TRAK RECAEDA
peaww DESSINE S. COUTU				FIBERGLASS 1" THICK TYPE C - 24 LAINE MINERALE 1 PO. EPAIS TYPE C - 24 LAINE MINERALE 1 PO. EPAIS TYPE C - 24 LAINE MINERALE 1 PO. EPAIS TYPE C - 24 LAINE MINERALE 1 PO. EPAIS TYPE C - 24 LAINE MINERALE LAINE MINERALE LAINE MINERALE LAINE MINERALE CANNO CONTO CHECKED/VERRIE R. LINESONE STATOLOGO CHECKED/VERRIE R. LINESONE CANNO CONTO CHECKED/VERRIE R. LINESONE CANNO CONTO CHECKED/VERRIE R. LINESONE CANNO CONTO CHECKED/VERRIE CANNO CONTO CHECKED/VERRIE CANNO CONTO CHECKED/VERRIE CANNO CONTO CHECKED/VERRIE CANNO CONTO CANNO
CHECKED CHECKED CHECKED S. P. C.				FIBEROLASS 1" THICK TYPE C-22 LIST/NOMENCLATURE DE LIST/NOMENCLATURE DE STUANT COUT STUANT COUT STUANT COUT STUANT COUT TAIL TAIL TAIL TAIL TAIL TAIL TAIL TAI
ori	<u> </u>			ASS 1" The land the land to th
REVISIONS APPROVE				404511 FIBERGLASS CC./PWG PART LIST/NG TITRE FIBERGLASS FILING SINWA COUTU- SISWE SINWA COUTU- SINWA CO
PHONETON CHANCE ORDERS				R.M.C
ENGINETRING CHAN DIRECTIVES DE CH ECCO #06-589				AR 1
REV ZONE E				AR 1
, В П				0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
				SA-17814 SA-17814 No Deamen No
54 60 1372 1524 1265 6 1417 6			NEW PAGE	E-SS-XXI5-F-X
48 5 126 13 13 13 6 136	⊣ 1		FRONT VIEW VUE DE FACE	1.3 E-3 N N N N N N N N N N N N N N N N N N N
42 4 4 11067 12	_			DL-17813 DL-17813 No. LUSED ON A
36 4 914 IC	→ I			TOWN SONT LES TOWN SONT LES TOWN TOWN TOWN TOWN TOWN TOWN TOWN TOWN
30 762				N. ET SPECIFICAL S. DU SERVICE S. DU S. DU SERVICE S. DU S. DU
24 610	→			CORCAN PRESS RESISTANT OF THE PRESS RESISTANT
18 457	- 1			CORCAN First Downwas who secenceations for Espisates IT secence of the state of the seconce of
305	-			E DOWNINGS AND PROCEDURAN CANADA AND THE WANTED CHEED THE WANTED CHEED THE WANTED CHEED CHEED THE WANTED CHEED CHE
= \(\(\Sigma \)				2 TH C C C C C C C C C C C C C C C C C C
NOMINAL WIDTH LARGEUR NOMINALE PERFELSS /		273.3		NOTES: SWEAT DE 657.
	-			FES: REF.

COO #06-589 P.C. D.DL 18/10/15	<u>a</u>		0			AR 1 5640A511 FIBERGLASS 1" THICK TYPE C-24 LAINE MINEGALE 1 PD. EPAIS TYPE C-24 LAINE MINEGER LAINE MINEGE
E REV						OTT. OPTION NO.
60 1524	1417.6					
54 (1265.6 14				/IEW	E-SS-XX30-F-X
18 6121 1816 13	1112.6 120				FRONT VIEW VUE DE FACE	<u> </u>
42 , 1067 II	9.096					DI-17819
36 1	807.6					ON SONT LES FRECTIONNEL DU ES M PRODUITS. FOURTH CAME
30 762	655.6 8(RCAN E. RES RESING ET SPECIFICATION SOM! LES OWNER: THE RE DISCHET FIRE WE PROJECT OWNERS, OUT IN UTILISES FORM: I.S. AS THE SPECIFICATION.
24 610	503.6 6					CORCAN REE CESTIVE CONTROLL ROPPETER REPORTER REPORTER REPORTER REPORTER REF REF REF REF REF REF REF REF REF R
18	350.6					CORCAN CORCAN SAM SERECTION AS SESSION CORCAN CORC
12 305	98.6	<u> </u>				RESE DAMINIOS AND SECURITION OF A COMMISSION O
- Σ Σ	Σ		,	?		80 3841 80 3848 81 384
NOMINAL WIDTH LARGEUR NOMINALE	FIBERGLASS / LAINE MINÉRALE		-			
	ᆸ					

	DATE TU 27/10/06 L 18/10/12	q	0		a.	PIBERGLASS 1" THICK TYPE C-24 LANNE MINÉRALE 1 PO. EPAIS TYPE C-24 LANNE MINÉRALE 1 PO. EPAIS TYPE C-24 LANNE MINÉRALE 1 PO. EPAIS TYPE C-24 LANNE LIST/NOMENCLATURE DES PIECES LIST/NOMENCLATURE DES PIECES LIST/NOMENCATURE LANNE CONTONE
	D.DL					OX TYPE C-24 PPO, EPAIS TYPE LATURE DES CHESENVERSER PRICES PRICE
	CHECKED VERIFIE R. L. P.C.					FIBERGLASS 1" THICK TYPE C-24 LAINE MINERALE 1 PO. EPAIS TYPE C-24 MATRAL LIST/NOMENCLATURE DES PIER LASS MINERALE STAWN COUT OMEGEN PROSECTION STAWN COUT STAWN COUT OMEGEN PROSECTION STAWN COUT STA
	APPROVED APPROUNE R.		1			ICLASS 1" THIC MINERALE 1 F MATER I/NOMENCI RALE SOUTH
Æ						FIBERGLASS FOATI LAINE MINE CAUME TO THE FIBERGLASS FIB
	ANGE ORDERS CHANGEMENT					1 5640A511 FIBER MINE
	ENOINERRING CHANGE ORDERS DIRECTIVES DE CHANGEMENT ECO #06-589					AR 1 TEM
	ZONE					AR 1
I -	E G					OFFICH NO. OFFICH
						DL-17826 E-SS-XXQ7-F-X SA-17827 PRAWING UST NO. JOB INJURER DEAWING NO.
	60 1524	1417.6				-F-X
	54	1265.6			FRONT VIEW VUE DE FACE	X-J-COXX-SS-3X
	6121	1112.6	10		FRON	DL-17826 Powwise List No.
	7901	9.096				u DE-LO DE-MINISTER S. S. DE-MINISTER S. DE-MINISTER S. S. DE-M
	36 914	907.6				RCAN E OS DESING ET SECHECITION SONT LES PORTINGENTS DE SENGENT CONSENDANT, DU PORTINGE OF SENGENT CONSENDANT, DU PORTINGE OF SENGENT PORTINGENT PORTINGEN
	30	655.6				S.ET SPCOPIC S.ET SPCOPIC S.ET SPCOPIC TO SECULIAR TO
	57 610	503.6				RCAN SES RESS PESS RESS PE
	18	350.6 5				COR RETURNS ARE METIONS ARE
	305	198.6 3				NEST DAWNINGS AND SPECIFICATION SEE CES GES THE PRESENCTION AND SPECIFICATION SEE CES GES THE PRESENCTION AND SPECIFICATION SEE GES GES THE PRESENCE COPIETA SEE SEE CES AS THE MILE OFFICE AND SPECIFICATION SEE SEED AS THE MILE OFFICE AND SPECIFICATION SEED AS THE MILE OFFICE AND SP
	- Σ	Σ				EMONOMAL MARKET SERVICE OF THE SERVI
	H		,			
	NOMINAL WIDTH LARGEUR NOMINALE	SS / ÉRALE		<u></u>		
	NOMINA -ARGEU	FIBERGLASS / LAINE MINÉRALE		70.	-	
		٥				

	D/06		o .	œ	A A STANDARD ARD ARD ARD ARD ARD ARD ARD ARD ARD
	DATE DATE 18/10/12				0A511 FIBERCLASS 1* THICK TYPE C-24 LAINE MINREALE PO. EPAIS TYPE C-24 LAINE MINREALE PO. EPAIS TYPE C-24 Moureau
	D.DL				N. TYPE C-24 P.O. EPAIS TYPE LATURE DES CHECKENVERNE P DATE THE RELEASE F 1
-	OHEORED R. L P.C.				THICK TYF
REVISIONS	APPROUVE R R				FIRERCIASS 1" THICK TYPE C-24 LAINE MINERALE 1 PO. EPAIS TYPE C-24 LAINE MINERALE 1 PO. EPAIS TYPE C-24 LAINE MINERALE PO. EPAIS TYPE C-24 LAINE MINERALE LAINE MINERALE LAINE MINERALE CAINESINE STUMN COUTU CHECKED/MERINE R. LINESO LAINES
					10A511 FIBERGLASS LALOWS PART LIST/NO TITRE FIBERGLASS LAINE MINÉRALE SISME STVANN COUTU TOTAL STVANN COUTU
-	CHANGE ORDI				264 R.M.
	Powerters of course programmer CEC #06-589				AR 1
	ZONE				AR 1
2	E G				233 AMG. PIOTO 2
90					SA-17833 No. more sin No. more sin SUR ASS'GE
	60 1524 1417.6			>m	E-SS-XX23-F-X MARGEO E TRAWAL SS Y / UTILISE
	54 1372 1265.6			FRONT VIEW VUE DE FACE	ايات
	78 1219 112.6				DL-17832 Power Live Common Com
6	42 1067 960.6				Astronomer Dispersion
n	36 914 807.6				In Sectional Soft Its Responsible Confectional Delivers of Confection
	30 762 5 655.6				N. States of the Victorian Conference of the States of the
	24 610 610				CORCAN THE DEBRIES AND SECTIONAL ME ESSENSE THE RECEIPT OF THE CORRECTIONAL ME EST CORPETING THE RECEIPT OF THE CORRECTIONAL THE CORRECTIONAL THE CORRECTIONAL THE THE CORRECTIONAL THE PRINCIPAL THE THE CORRECTIONAL STORE OF CORNELS. THE CORRECTIONAL STORE OF CORNELS. THE CORRECTIONAL STORE OF CORNELS.
	18 457 6 350.6				AND SECRETARY AN
	12 12 305 MM 305 MM 198.6				HEEL DRAWINGS HE
		<u> </u>			FEWEGTE
4	NOMINAL WIDTH LEARGEUR NOMINALE FIBERGLASS / LAINE MINÉRALE		4 5 8		
	NOMINAL WIDTH LARGEUR NOMIN FIBERGLASS / LAINE MINÉRALE				NOTES: STANDLE TO FEET.
	> 0				HE. SYM

	APPROVED DEBANK DATE APPROVED STREET R. L. S. COUTU 27/10/06 P.C. D.DL. 18/10/12						FIBERGLASS 1" THICK TYPE C-24
RE	Rev ZONE ENGANCE GREETS APPRIL E ECO #106-589						AR 1 564
	60	1417.6					22-F-X SA-17839
	54 1372	1265.6	10			FRONT VIEW VUE DE FACE	E -SS - XX32-F - X
	48	1112.6				NIE VIE	DL-17836 E-SS-XX32-F-X
	42 1067	9.096					ES Units DIL
	36 914	807.6					PICATION SOMT I E. CORRECTIONN ETTER WENDERLY
	30 762	655.6					NCAN E SERECATIVE SIN ES ESTE ESTE ESTE ESTE ESTE ESTE ESTE
	57 610	503.6					CORCAN CORCAN CORCAN CF. The Conscioustor, we escentially the the conscioustor, which was a series and the conscioustory to the conscioustory of the conscioustory of the conscioustory of the construction of
	18	350.6	,			_	SMOILVOLIDAGE
	12 305	198.6					A COMPANY AND THE BEST OF THE
	- Σ - Σ	Σ		•	719.0		33 H K K H K K K K K K K K K K K K K K K
	NOMINAL WIDTH LARGEUR NOMINALE	FIBERGLASS / LAINE MINÉRALE					
	>	۵					